

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
25 octobre 2006
Français
Original : anglais

**Communiqué officiel publié à l'issue de la 5553^e séance
(privée) du Conseil de sécurité**

**Tenue à huis clos au Siège, à New York, le mercredi
25 octobre 2006 à 10 heures**

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

« Le 25 octobre 2006, le Conseil de sécurité a, conformément aux sections A et B de l'annexe II de sa résolution 1353 (2001), tenu sa 5553^e séance à huis clos avec les pays qui fournissent des contingents à la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental.

Conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, M. Hédi Annabi, Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, a fait un exposé.

Les membres du Conseil, M. Annabi et les représentants des pays fournisseurs de contingents ont eu un échange de vues. »

